

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Alexandre STAEGER
intitulée « Interpellation concernant les escaliers mécaniques de l'Hôtel Suisse »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 7 octobre 2020, Monsieur le Conseiller communal Alexandre STAEGER a déposé l'interpellation suivante:

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je me permets de revenir sur la question des escaliers mécaniques des Escaliers de l'Hôtel Suisse.

Lors de la dernière séance de notre conseil, j'avais, dans les divers, enjoint la Municipalité à faire ce qui était en son pouvoir pour faire en sorte de garantir le bon fonctionnement de cette installation.

Quelque temps après la séance, probablement dès le début des vacances scolaires, j'ai constaté que ladite installation était plus souvent fonctionnelle, en particulier le matin, ce qui m'a privé de l'obligation d'effectuer mon exercice matutinal. De plus, il n'y avait plus de cône à proximité des escaliers. J'en ai donc déduit que l'installation avait été remise en état, bien qu'elle ait produit, dès le lendemain de cet heureux constat, un bruit affreux dans sa partie supérieure, pendant encore quelque temps. J'imagine que ce problème a été réglé par la suite.

L'installation a donc fonctionné à satisfaction pendant la plus grande partie de l'été, le matin. J'ai malgré tout eu droit à quelques instants de « vidéo gag » certains soirs, puisque la surprise d'arriver sur un escalier mécanique dysfonctionnel se lit encore mieux sur les visages des ascendants lorsque l'observateur fait partie des descendants.

La semaine de la rentrée scolaire a été marquée par un exercice matutinal quotidien, exercice qui n'était, par contre, plus imposé aux usagers du soir.

Cette semaine, l'installation n'a été dysfonctionnelle que le lundi matin.

Je note une réelle amélioration de la situation par rapport au mois de juin et en remercie la Municipalité ainsi que ses services. Cependant, plusieurs questions ne trouvent toujours pas de réponses, et ce malgré la relecture du rapport du 16 avril 2018 de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Pierre Rais : Etude pour améliorer les liaisons piétonnes entre la Gare de Montreux (Avenue des Alpes) et la Grand-Rue. Et je ne parle pas de la relecture du rapport du 24 novembre 2014 de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Bibiana Streicher : Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand-Rue, relecture qui a, en fin de compte soulevé plus de questions que de réponses.

Mes questions sont les suivantes :

1. Pourquoi cette installation est-elle nettement plus souvent dysfonctionnelle que ses grandes soeurs de la gare CFF ?
2. S'agit-il de dysfonctionnements de nature technique ou résultent-ils d'actes quelconques de malveillance, voir une combinaison des deux ?
3. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises ou prend-t-elle régulièrement dans le but de garantir le bon fonctionnement de cette installation ?
4. Comment se fait-il que l'état de fonctionnement de cette installation change plus vite que le temps qu'il fait (fonctionnement le matin et dysfonctionnement le soir et vice-versa) ?
5. Où en est le projet de réaménagement de la place de la gare et, en l'état, ce projet fait-il « avancer le Schmilblick » s'agissant de la liaison Alpes — Grand-Rue ou de l'installation incriminée ? A quoi en est le « projet définitif » qui, en novembre 2014 (cf. motion de Mme Streicher), devait être « validé d'ici une semaine » ? La Municipalité sera-t-elle en mesure de nous présenter un préavis cette année comme annoncé (cf. postulat de M. Rais) ?
6. A quoi en est l'idée d'un concours visant à réaliser un accès entre la Grand-Rue et la Gare qui avait été évoquée en 2014 ?
7. A quelle somme annuelle se montent les surcoûts liés à aux multiples réparations subies par cette installation ?
8. La Municipalité a-t-elle une solution durable (pérenne) à proposer pour garantir le bon fonctionnement de cette installation ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et remercie d'avance la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1

Pourquoi cette installation est-elle nettement plus souvent dysfonctionnelle que ses grandes sœurs de la gare CFF ?

Cette installation est en extérieur, elle est exposée aux intempéries et dénombre un plus grand flux d'utilisateurs. De plus, il n'y a pas de personnel communal sur le site. La supervision des escalators est faite par Police Riviera qui dispose d'une vidéo surveillance.

Question 2

S'agit-il de dysfonctionnements de nature technique ou résultent-ils d'actes quelconques de malveillance, voire une combinaison des deux ?

La majorité des pannes provient d'éléments de sécurité qui s'enclenchent. Les pannes découlent le plus souvent d'actes de malveillance, comme le fait d'appuyer sur le bouton d'urgence « stop », des sauts sur l'installation qui déclenchent les relais de sécurité ou les mains-courantes sorties de leur emplacement ou coupées avec un couteau.

Question 3

Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises ou prend-elle régulièrement dans le but de garantir le bon fonctionnement de cette installation ?

Des révisions sont effectuées régulièrement et un audit de cette installation va être réalisé.

Question 4

Comment se fait-il que l'état de fonctionnement de cette installation change plus vite que le temps qu'il fait (fonctionnement le matin et dysfonctionnement le soir et vice-versa) ?

Cela dépend principalement du passage d'un utilisateur mal intentionné.

Question 5

Où en est le projet de réaménagement de la place de la gare et, en l'état, ce projet fait-il « avancer le Schmilblick » s'agissant de la liaison Alpes — Grand-Rue ou de l'installation incriminée ? A quoi en est le « projet définitif » qui, en novembre 2014 (cf. motion de Mme Streicher), devait être « validé d'ici une semaine » ? La Municipalité sera-t-elle en mesure de nous présenter un préavis cette année comme annoncé (cf. postulat de M. Rais) ?

Le projet de réaménagement de la place de la Gare a été temporairement interrompu, afin de tenter de résoudre en priorité la problématique de la liaison avenue des Alpes – Grand-Rue, c'est-à-dire, d'améliorer la circulation piétonne dans les escaliers de l'Hôtel Suisse. La partie « escalator » des escaliers de l'Hôtel Suisse est sur bien-fonds privé ; la Municipalité a pris langue avec la PPE propriétaire, afin de voir dans quelle mesure il serait possible d'améliorer le passage public tout en garantissant la situation de la PPE. Bien que la Municipalité ait proposé des solutions matérielles et foncières adaptées, elle s'est vu imposer un refus catégorique de la part de la PPE, qui ne souhaite pas aider la Municipalité, car elle craint que les nuisances liées au passage public ne s'aggravent encore et que ses copropriétaires n'en souffrent davantage. En effet, la Municipalité a surtout tenté de proposer des mesures pour assurer le passage des personnes à mobilité réduite, ainsi que celui des personnes « chargées de valises », par le biais de l'ascenseur existant en main de

la PPE qui, moyennant quelques adaptations, pourrait assurer ce qui précède. L'amélioration des escalators nécessite également des échanges fonciers et la PPE refuse d'entrer en matière sur le principe même. Ce refus date de l'automne 2018. La Municipalité doit s'orienter vers des mesures plus conséquentes et dès lors, elle ne sera pas en mesure de présenter encore cette année un préavis pour ce faire.

Question 6

A quoi en est l'idée d'un concours visant à réaliser un accès entre la Grand-Rue et la Gare qui avait été évoquée en 2014 ?

L'organisation d'un concours n'a de sens que si une solution innovante pouvait en résulter ; la situation foncière des lieux est à ce point contraignante, qu'aucune solution de ce type ne peut pour l'heure être espérée et par conséquent, l'organisation d'un concours n'est pas d'actualité.

Question 7

A quelle somme annuelle se montent les surcoûts liés aux multiples réparations subies par cette installation ?

Un contrat d'entretien complet couvre les réparations d'usure. Le coût de ce dernier est de CHF 29'000.- par année.

Les réparations liées au vandalisme sont de CHF 5'600.- pour 2020 et CHF 9'200.- pour 2019.

Question 8

La Municipalité a-t-elle une solution durable (pérenne) à proposer pour garantir le bon fonctionnement de cette installation ?

Un audit sur l'installation est en cours.

De plus, une solution technique est également à l'étude. Actuellement, Police Riviera dispose uniquement de la vidéo afin de vérifier l'état de fonctionnement de l'installation. Il est nécessaire qu'une personne passe devant la vidéo pour vérifier l'état de marche des escalators. Il faut intégrer un voyant qui indique l'état de fonctionnement des escaliers roulants afin de réduire le temps de panne.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Alexandre STAEGER, intitulée « Interpellation concernant les escaliers mécaniques de l'Hôtel Suisse ».

Ainsi adoptée le 6 novembre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire a.i.

L. Wehrli

L.S.

F. Grec